

Pour diffusion immédiate  
Le 6 août 2013

## **Mise en application d'un règlement concernant les usines de traitement du gaz naturel**

WHITEHORSE — Le gouvernement du Yukon a mis en œuvre un règlement permettant de superviser les usines de traitement du gaz naturel dans le territoire et de faire en sorte que ces installations soient sécuritaires, efficaces et écologiques.

« Nous sommes parmi les premières administrations canadiennes à mettre en œuvre un règlement aussi complet et transparent parce que nous croyons que cela appuie les pratiques responsables, ouvre la porte à de futures possibilités et favorise la croissance du secteur énergétique du Yukon », a déclaré le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Scott Kent. « Nous remercions toutes les personnes qui, pendant les deux mois qu'elle a duré, ont participé à la consultation concernant le projet de règlement. Grâce aux commentaires que nous avons reçus, le règlement a pu être amélioré. »

Nous avons reçu des commentaires des Premières nations, de l'industrie, d'organismes non gouvernementaux et de particuliers. De nombreuses suggestions ont été retenues dans la version finale du règlement, comme l'obligation pour les organismes de réglementation gouvernementaux de faire preuve de plus de transparence, en diffusant sur Internet les directives données aux promoteurs de projets.

Le nouveau règlement sur les usines de traitement du gaz naturel et les installations de traitement du gaz naturel liquéfié, qui intègre les normes nationales rigoureuses qui existent en la matière, est l'un des plus complets au Canada. Il permet une surveillance améliorée des installations de traitement de gaz naturel afin que la sécurité prime à chacune des étapes, de la construction à la désaffectation, en passant par l'exploitation.

« L'une des conséquences de ce règlement, c'est que nous pourrions surveiller de façon stricte l'utilisation de sources d'énergie différentes telles que le gaz naturel liquéfié, en vue de remplacer le diesel par une solution plus abordable, plus sécuritaire et plus verte, et ce, afin de répondre aux besoins présents et futurs du Yukon en électricité », a indiqué M. Kent. « L'emploi de sources d'énergie différentes est l'un des engagements importants pris dans le cadre de l'élaboration de la stratégie énergétique du gouvernement du Yukon. »

Pour de plus amples renseignements sur le règlement, visitez le site [yukonoilandgas.com](http://yukonoilandgas.com).

-30-

Renseignements :

Matthew Grant  
Communications  
Conseil des ministres  
867-393-6470  
[matthew.grant@gov.yk.ca](mailto:matthew.grant@gov.yk.ca)

Jesse Devost  
Communications  
Énergie, Mines et Ressources  
867-667-5809  
[jesse.devost@gov.yk.ca](mailto:jesse.devost@gov.yk.ca)

*Communiqué numéro 13-201*

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:  
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.